



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

CCJ-200128

Le 28 janvier 2020

à 13 h 30

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-200128



PRÉSENCES**Membres**

Jacques Paul Couturier
 Edith Doucet
 Mathieu Lang
 Samuel LeBreton
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robichaud, vice-recteur à
 l'administration et aux ressources humaines
 (VRARH)
 Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et
 à la recherche

PERSONNES EXCUSÉES :

Isabella Duguay et Michelyne Paulin

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-191001.....	2
5. NOMINATION – PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	2
6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-191001.....	3
6.1. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie	3
6.2. Autres	3
7. CRÉATION DE LA MINEURE EN ARTS VISUELS	4
8. ÉVALUATION DE PROGRAMMES.....	4
8.1. Évaluation des programmes de chimie	4
8.2. Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation	5
8.3. Évaluation des programmes en physique	6
8.4. Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle)	7
8.5. Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)	8
9. AFFAIRES NOUVELLES.....	9
10. PROCHAINE RÉUNION	9
11. CLÔTURE.....	9
DOCUMENT A -	10

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le recteur et vice-chancelier par intérim, Monsieur Jacques Paul Couturier, explique que le président du Comité conjoint de la planification (CCJ), Monsieur Keith Coughlan, a remis sa démission à la présidente du Conseil des gouverneurs le 4 janvier dernier. M. Coughlan démissionne du Conseil des gouverneurs et, en conséquence, du CCJ.

Les membres du CCJ, à l'amiable, demandent au recteur et vice-chancelier par intérim de présider la réunion. Monsieur Couturier accepte.

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il fait mention de l'ajout d'une nouvelle membre au Comité conjoint de la planification, soit madame Michelyne Paulin. Madame Paulin n'était pas disponible pour cette réunion.

La réunion commence à 13 h 32.

2. CORRESPONDANCE

La lettre de démission du 4 janvier 2020 de monsieur Keith Coughlan est déposée dans le dossier.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-200128

Mathieu Lang, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-191001

R : 02-CCJ-200128

Edith Doucet, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-191001 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. NOMINATION – PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Le Comité conjoint de la planification passe en revue l'article 21 des *Statuts et règlements*. Le Comité est composé de huit membres et doit choisir sa présidente ou son président parmi les huit membres.

Le recteur et vice-chancelier demande s'il y a des mises en nomination. On propose le nom de Jean-François Thibault.

5. NOMINATION – PRÉSIDENCE DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (suite)**R : 03-CCJ-200128**

Edith Doucet, appuyée par Mathieu Lang, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification nomme **Jean-François Thibault** comme président de Comité conjoint de la planification pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-191001**6.1. Évaluation du Doctorat en sciences de la vie**

Le président rappelle que le dossier avait été examiné lors de la dernière réunion. Des suggestions avaient été proposées quant au libellé de certaines recommandations.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que le programme a reçu une évaluation positive. La troisième recommandation initialement soumise a été supprimée. Les recommandations 1 et 4 (qui porte désormais le no 3) ont été réécrites afin de capter plus globalement l'esprit des commentaires des évaluateurs.

Le Comité accepte les modifications proposées, tout en faisant deux changements à l'amiable, soit de remplacer le mot « explore » par le mot « développe » à la recommandation 1 et d'enlever le mot « imminent » à la recommandation 2. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Samuel Lebreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le CES développe des mécanismes permettant une meilleure cohésion de groupe à l'intérieur du programme.

Recommandation 2

Que le CES développe des activités favorisant l'intégration des deux axes du programme dans le contexte du déménagement de plusieurs laboratoires dans le nouveau centre de médecine de précision.

Recommandation 3

Que le CES revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

7. CRÉATION DE LA MINEURE EN ARTS VISUELS

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que la Mineure vise à initier les étudiantes et étudiants à la création artistique. De plus, elle permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques de base en arts visuels, connaissances qui leur permettront d'amorcer une pratique artistique personnelle et originale dans divers domaines des arts visuels ou d'approfondir leurs connaissances en histoire de l'art. La Mineure compte 24 crédits.

Le VRER indique que les cours sont déjà offerts à l'Université de Moncton.

Le Comité note que le mot « programme » apparaît ici et là dans la présentation du projet de création. Il faut enlever le mot « programme » afin qu'il n'apparaisse pas dans le Répertoire universitaire.

Des membres indiquent que la Mineure pourrait être intéressante dans le contexte du programme de Baccalauréat multidisciplinaire et de B.A. – B.A.V.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en arts visuels. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION DE PROGRAMMES

8.1. Évaluation des programmes de chimie

Les programmes de 1^{er} et 2^e cycles en chimie ont été évalués, c'est-à-dire le Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), le Baccalauréat ès sciences (majeure en chimie), la Maîtrise ès sciences (chimie) et la Mineure en chimie. L'équipe d'évaluation était formée de la professeure Alison Flynn de l'Université d'Ottawa et le professeur Marc Lamoureux de la Saint Mary's University.

L'évaluation des programmes fait fonction de l'accréditation de la spécialisation en chimie. À ce titre, notons que la Société canadienne de chimie (SCC) confirme que son conseil d'administration a approuvé l'accréditation du programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie) pour les années 2019-2027. On peut lire que le programme « dépasse les exigences de la SCC afin de répondre aussi à celles de l'Ordre des chimistes du Québec. »

L'évaluation a été faite conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que, globalement, l'évaluation est positive. Il note que les lieux sont adéquats; le dynamisme du corps professoral est remarqué; certaines recommandations des évaluateurs ont déjà été mises en place.

Le Comité note la diversité des stratégies pédagogiques retrouvée au Tableau 16 du Rapport d'autoévaluation.

Le Comité note que les programmes de chimie sont des programmes nécessitant une attention particulière selon le projet de la planification académique du Sénat académique. À ce titre, le Comité note que le nombre de diplômées et diplômés n'est pas très élevé. Sachant que le programme en tant que tel dépasse les exigences, le Comité retravaille, à l'amiable, la recommandation 3 afin qu'une attention particulière soit mise sur le pan de recrutement des étudiantes et des étudiants.

8.1. Évaluation des programmes de chimie (suite)

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 06-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'UARD de chimie assure l'uniformisation des objectifs d'apprentissage et des contenus principaux des cours en chimie organique offerts sur les trois campus afin de faciliter le passage d'étudiantes et étudiants du DSS aux programmes en chimie ou biochimie.

Recommandation 2

Que l'UARD de chimie développe les objectifs du programme et les résultats d'apprentissage attendus des cours et les intègre dans les plans de cours.

Recommandation 3

Que l'UARD de chimie développe un plan détaillé sur les stratégies et les actions à entreprendre afin d'assurer la croissance des programmes en chimie notamment sur le plan du recrutement des étudiantes et des étudiants.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.2. Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier portant sur l'évaluation du programme de Doctorat en sciences de l'éducation. Le programme compte 98 crédits, dont 80 crédits de thèse. Ce programme figure sur la liste des programmes dits prioritaires dans le grand projet de la planification académique adoptée par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs à l'automne 2016.

Les évaluateurs, Sylvie Lamoureux de l'Université d'Ottawa et Jules Rocque de l'Université Saint-Boniface, ont évalué le programme conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*. Selon les évaluateurs, le programme et le corps professoral continuent de jouir d'une excellente réputation nationale, voire internationale.

L'évaluation a été faite conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*.

Divers points sont soulevés au sujet des modalités de fonctionnement du programme. On note que le secteur ne dispose pas d'une ressource dans le domaine quantitatif depuis un certain nombre d'années. De plus, l'accompagnement des étudiantes et des étudiants en instance de thèse est exigeant en terme de temps. En conséquence, il faudra mesurer adéquatement le temps accordé pour les modalités du programme à mi-temps.

Le Comité passe en revue les recommandations du VRER. Le Comité apporte des modifications à la recommandation 1 afin de la rendre plus ciblée sur la question de la résidence et des modalités du programme à mi-temps. Par ailleurs, une modification de forme est apportée à la recommandation 2 afin que celle-ci soit composée d'une seule phrase.

8.2. **Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation** (suite)

R : 07-CCJ-200128

Edith Doucet, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que la Faculté en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) clarifie la notion de la « résidence » et des modalités du programme à mi-temps.

Recommandation 2

Que la Faculté révise les objectifs du programme et précise les résultats d'apprentissage et les finalités voulus en fonction d'une analyse des besoins de la clientèle ciblée étant entendu que ces discussions devront aborder à la fois la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire dans le programme et l'intégration de la grande diversité d'expertise du corps professoral.

Recommandation 3

Que la Faculté élabore un parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en rendant explicite les divers jalons et étapes du programme.

Recommandation 4

Que la Faculté revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

Recommandation 5

Que la Faculté, la FESR et les services qui y sont associés revoient la coordination et la communication des informations liées à l'appui aux étudiantes et étudiants.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

8.3. **Évaluation des programmes en physique**

Les programmes en physique ont été évalués par les professeurs Michel Piché de l'Université Laval et Richard Leonelli de l'Université de Montréal. Les programmes évalués sont les suivants : le Baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique), le Baccalauréat ès sciences (majeure en physique), la Mineure en physique et la Maîtrise ès sciences (physique).

L'évaluation a été faite conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*.

Les évaluateurs ont souligné le haut niveau d'engagement de tout le personnel et se disent impressionnés par la variété et la qualité des apprentissages offerts dans les laboratoires de physique expérimentale. Cela dit, les évaluateurs ont proposé des pistes de réflexion pour mousser le recrutement des étudiantes et des étudiants et d'examiner quelques cours à la Maîtrise.

Le Comité discute de la recommandation portant sur le recrutement. Le Comité est d'avis qu'il faut soutenir les jeunes qui s'intéressent aux sciences fondamentales et développer les mentalités liées au recrutement.

8.3. Évaluation des programmes en physique (suite)

Le VRER présente les recommandations suivantes :

R : 08-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Département de physique et d'astronomie fasse la révision des cours PHYS6523 et PHYS6533 au répertoire.

Recommandation 2

Que le Département de physique et d'astronomie identifie des mesures favorisant la complétion du programme de Maîtrise ès sciences (physique) afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

Que l'UARD de physique et d'astronomie élabore des stratégies de recrutement pour rejoindre de nouveaux bassins d'étudiantes et étudiants afin de diversifier la population étudiante.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

8.4. Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle)

Trois programmes en psychologie ont été évalués, soit la Mineure en psychologie, le Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie) et le Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie). Les professeurs Robert Rousseau de l'Université Laval et Alain Desrochers de l'Université d'Ottawa soulignent que les programmes sont de haut niveau et que l'École de psychologie est un des fleurons de l'Université de Moncton. De plus, les évaluateurs indiquent que les programmes ont un contenu et des méthodes d'enseignement qui se comparent favorablement à ceux de grandes universités canadiennes. Le Comité est satisfait du travail des évaluateurs et du processus d'évaluation dans son ensemble.

Le Comité passe en revue les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Quelques modifications de forme sont apportées au libellé de la recommandation 2.

L'évaluation a été faite conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*.

Le VRER présente les recommandations suivantes :

R : 09-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'UARD de psychologie fasse un examen minutieux du choix des cours préalables afin de s'assurer que les cours plus avancés soient assortis, au besoin, de cours préalables qui préparent véritablement les étudiantes et les étudiants à l'atteinte de leurs objectifs.

8.4. **Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle) (suite)****Recommandation 2**

Que l'UARD de psychologie abandonne la répartition actuelle des cours en trois types.

Recommandation 3

Que l'UARD de psychologie explore les mécanismes possibles pour mieux intégrer le cours PSYC3900 Travaux pratiques en psychologie à la progression des apprentissages qui conduisent au développement des compétences en recherche fondamentale ou appliquée.

Recommandation 4

Que l'UARD de psychologie étudie la possibilité de rendre obligatoire le cours PSYC1700 Introduction à la psychologie appliquée dans la Mineure en psychologie.

Recommandation 5

Que l'UARD de psychologie veille à ce que le plan des cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante, autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.5. **Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)**

Deux programmes de cycles supérieurs en psychologie ont été évalués, soit la Maîtrise ès arts (psychologie) et le Doctorat en psychologie (Ph. D.). Ces programmes ont été évalués par le professeur Simon Grondin de l'Université Laval et la professeure Carmen Poulin de l'Université du Nouveau-Brunswick.

L'évaluation a été faite conformément à la *Politique d'évaluation des programmes*.

Au sujet du programme de maîtrise, les évaluateurs recommandent d'assouplir les critères d'admission de manière à accueillir les étudiantes et étudiants étant titulaires d'une mineure en psychologie ou qui ont un profil dans le domaine de la santé. De plus, une étudiante ou un étudiant pourrait commencer son programme à la session printemps-été. D'autres recommandations sont faites pour ce programme notamment au niveau du stage et de certains cours. On note que la dernière évaluation remonte à 2006.

Au sujet du programme de Ph. D., les évaluateurs suggèrent d'examiner la possibilité d'assouplir l'admission aux étudiantes et étudiants n'ayant pas un baccalauréat en psychologie. Toutefois, les personnes admises devraient être titulaires d'une formation de premier cycle en santé. Des recommandations sont faites au niveau des cours, du passage direct de la maîtrise au Ph. D. et même de la création d'un programme de type Recherche/Intervention.

Globalement, le Comité constate que l'évaluation est positive, que l'engagement et l'encadrement des professeures et professeurs sont de grande qualité, et que les recommandations sont proposées dans un contexte d'amélioration continue des programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les propositions retrouvées à la page suivante. Quelques modifications de forme et au niveau du porteur du dossier sont faites.

8.5. **Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)** (suite)

R : 10-CCJ-200128

Jean-François Thibault, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que l'École de psychologie révise les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.

Recommandation 2

Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner leurs activités afin d'améliorer le processus d'admission.

Recommandation 4

Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés.

Recommandation 5

Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

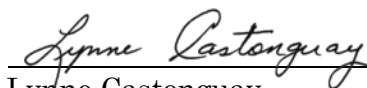
Aucune.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 13 h 30.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 31.



Lyne Castonguay
Secrétaire générale